



MAIRIE de PERET  
34800

**Délibération 2024/14**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**  
**Séance du 4 avril 2024**

Date de la convocation : 28/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 28/03/2024  
Nombre de présents : 11  
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Dominique ZARAGOZA

Absents représentés : /

Absents excusés : Magalie BILHAC, Estelle BONNIOL, Muriel HUGOL, Christophe VIDAL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

**Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant la liste des créances en non-valeur présentée par le SGC cœur d'Hérault,  
Considérant l'exposé du rapporteur qui présente au Conseil Municipal la liste des dettes non recouvrées de 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 8 876.85 €, qui informe le Conseil que la Direction Générale des Finances publiques nous demande d'admettre en non-valeur tout ou partie de ces dépenses.  
Considérant que la dette de 2018 peut encore être recouvrée et la proposition de n'admettre en non-valeur que les titres de 2016 et 2017 soit un montant de 8 543.66 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'admission en non-valeur d'un montant de 8 543,66 € des dettes de 2016 et 2017.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 08/04/2024

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification